

Organisation des examens fédéraux de maturité professionnelle au printemps 2001

La prochaine séance des examens fédéraux de maturité professionnelle se tiendra au printemps 2001, à condition qu' un minimum de dix candidats se soient inscrits par orientation. Les candidates et candidats, de même que les écoles préparatoires, sont priés de prendre connaissance des informations suivantes:

1. Conditions d'admission

Sont à joindre à la demande d' admission:

- a. une attestation de renseignements personnels (formulaire spécial);
- b. un questionnaire sur le curriculum vitae (formulaire spécial);
- c. le certificat fédéral de capacité ou un certificat équivalent;
- d. la quittance postale attestant le paiement des frais d'inscription.

2. Date et lieu des examens

Les examens écrits auront lieu du 5 mars – 7 mars 2001

Les examens oraux auront lieu du 14 mars – 16 mars 2001

Ces examens auront lieu à Berne.

3. Disciplines obligatoires, branches à option et examen partiel

La liste des *disciplines obligatoires* et la modalité des examens est la suivante:

- a. *pour tous les types de maturité:*
 - première langue nationale (écrit et oral)
 - deuxième langue nationale (écrit et oral)
 - troisième langue (nationale ou non nationale) (écrit et oral)
- b. *pour la maturité technique*
 - mathématiques (écrit et oral)
 - physique (écrit)
 - chimie (écrit)
 - histoire et sciences politiques (oral)
 - droit et économie (oral)
 - branche complémentaire (oral)

Les *branches complémentaires* suivantes font l'objet d'un examen oral (maturité technique):

- écologie
- histoire de l'art
- économie d'entreprise
- anglais (si cette discipline ne figure pas déjà dans la liste des branches obligatoires)

- troisième langue nationale (si cette discipline ne figure pas déjà dans la liste des branches obligatoires)

Indication:

Lors de leur inscription les candidates et candidats indiquent dans complémentaire (ment. ci-dessus) ils désirent passer un examen.

c. pour la maturité commerciale

- techniques quantitatives de gestion (écrit et oral)
- droit et économie d'entreprise (écrit)
- mathématiques (écrit)
- histoire et sciences politiques (oral)
- branche complémentaire 1 (oral)
- branche complémentaire 2 (oral)

Les *branches complémentaires* suivantes font l'objet d'un examen oral (maturité commerciale):

Branche complémentaire 1:

- géographie économique
- psychologie des relations humaines
- économie politique

Branche complémentaire 2:

- histoire de l'art
- écologie
- biologie

Indication:

Lors de leur inscription les candidates et candidats indiquent dans quelles branches complémentaire ils désirent passer un examen. Ils ont à choisir deux branches complémentaires, une de chaque groupe suivant:

1. une branche du groupe «Branche complémentaire 1»

2. une branche du groupe «Branche complémentaire 2»

Selon l'art. 14, par. 1, du règlement, les examens de maturité professionnelle peuvent être subis en une (examens complets) ou deux sessions (examens partiels).

La première partie de l'examen partiel comprend

pour la maturité professionnelle technique

pour la maturité professionnelle commerciale

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - physique | - mathématiques |
| - chimie | - droit et économie d'entreprise |
| - histoire et sciences politiques | - histoire et sciences politiques |

- droit et économie – branche complémentaire 1
- la branche complémentaire choisie – branche complémentaire 2

Le deuxième partie des examens partiels s'étend aux quatre disciplines restantes.

4. Informations générales, documents et délai d'inscription

Le secrétariat des examens peut vous faire parvenir les formulaires d'inscription.

Son adresse est la suivante:

Secrétariat des examens fédéraux
de maturité professionnelle
FSEP
Case postale 245
Hotelgasse 1
3000 Berne 7

Téléphone 031/328 40 50
Fax 031/328 40 55

Les frais d'inscription se montent à:

- | | |
|---|------------|
| 1. Droit d'inscription* (valable pour tous les examens) | 100.– frs. |
| 2. Finances d'examen** | |
| – examen complet | 500.– frs. |
| – examens partiels 1 ^{re} ou 2 ^e partie | 250.– frs. |

* Les frais pour le droit d'inscription sont à payer avant la remise de la demande d'admission. La quittance postale est à joindre à celle-ci.

** Le candidat/la candidate n'aura à s'acquitter des finances d'examens qu'après avoir reçu la confirmation de son admission par la commission fédérale de maturité professionnelle.

Tous les frais d'inscription sont à verser au secrétariat des examens à Berne, compte n° 753855-00, Crédit Suisse (CS).

Le délai d'inscription expire exceptionnellement le 15 novembre 2000 (date de la poste).

17 octobre 2000

Commission fédérale de maturité professionnelle:
La présidente, Judith Renner Bach